

Rapport au Conseil communal Réponse au postulat de Mme la Conseillère Nicolette Panizzon

Vers une politique sociale des seniors à Pully

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

1.1. Objet du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2010, Madame N. Panizzon, conseillère communale, a déposé un postulat intitulé "Vers une politique sociale en faveur des seniors de la Ville de Pully".

Elle rend attentifs l'exécutif et le législatif de notre Ville à un vieillissement de la population, à considérer comme une évolution majeure de notre société. Elle rappelle la publication, en 2007, par le Conseil fédéral, d'une stratégie en matière de politique de la vieillesse donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003, lequel demandait au Conseil fédéral de poser les bases d'une politique fédérale, cantonale et communale en faveur des personnes âgées.

Le Conseil fédéral a estimé que le débat politique ne devait pas porter uniquement sur la sécurité matérielle des personnes âgées et sur les assurances sociales, mais encore inclure le facteur de la vieillesse dans les domaines tels que les transports, l'aménagement du territoire, le logement, la sécurité et l'autodétermination.

1.2. Propositions d'actions

Le postulat de Mme Panizzon soumet quelques pistes et quelques propositions d'actions pouvant être menées à l'échelon communal, soit :

- 1.2.1 aménager des quartiers solidaires ;
- 1.2.2 encourager la population, les associations et les professionnels à identifier les besoins des seniors ;
- 1.2.3 promouvoir les différents besoins et attentes en matière de logement ;
- 1.2.4 promouvoir l'accès à l'information sur l'offre de prestations communales ;
- 1.2.5 promouvoir une politique dite "participative" visant à identifier les ressources et les potentiels des seniors, afin de les intégrer à la fois comme prestataires et consommateurs de services dans la vie communale ;
- 1.2.6 promouvoir la qualité de vie par des activités conviviales et stimulantes ;
- 1.2.7 favoriser le dialogue entre les différents groupes d'âges (retraités, jeunes citoyens, migrants, familles, personnes seules ;
- 1.2.8 être à l'écoute des besoins et attentes des Seniors de Pully.

2. Suite donné au postulat

Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2010, la Municipalité confirma que ce postulat allait largement dans le sens de sa politique envers les seniors. Elle rappela notamment le fait que l'intégration des seniors, leurs besoins et la place qu'ils occupent dans notre Ville sont des préoccupations permanentes pour les services de la Ville de Pully, d'autant que les seniors représentaient une part importante de la population, 22.6 % des Pulliérans ayant, à l'époque, 65 ans et plus.

3. Réponses aux propositions du postulat

3.1. Création d'un quartier solidaire

Plutôt que d'avoir à répondre d'emblée au postulat de Mme Panizzon sur la base d'une seule réflexion et de prévisions ou intentions, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS) a choisi d'entrer dans le vif du sujet avec la création d'un quartier solidaire, soit d'étoffer et concrétiser d'emblée la réponse de la Municipalité d'après les expériences accumulées dans une application de la politique sociale en faveur des seniors, à savoir, notamment, la création d'un "quartier solidaire".

Cela explique le temps mis à concevoir et formuler les termes de la présente réponse, avec l'avantage d'avoir permis à Mme Panizzon, membre du groupe "Ressources" de ce "quartier solidaire", de suivre de près le processus de sa création.

Réponse au postulat de Mme Nicolette Panizzon

Dans le but de clarifier et déterminer les besoins concrets et les préoccupations des aînés, la Municipalité décida en effet, dans sa séance du 6 avril 2011, de lancer une analyse préliminaire en collaboration avec Pro Senectute Vaud. Or, cela concerne directement les points du postulat suivants déjà cités sous chiffre 1.2 : aménager des quartiers solidaires, encourager la population, les associations et les professionnels à identifier les besoins des seniors, promouvoir la qualité de vie par des activités conviviales et stimulantes, favoriser le dialogue entre les différents groupes d'âges (retraités, jeunes citoyens, migrants, familles, personnes seules et être à l'écoute des besoins et attentes des Seniors de Pully.

Cette analyse a eu lieu en mai-juin 2011. Les résultats de cette étude et le nombre significatif de réponses positives de partenaires potentiels ont permis de vérifier qu'une démarche plus vaste, tel un "diagnostic communautaire" portant sur la qualité de vie des aînés de Pully, devait être menée en collaboration avec les intéressés, permettant ainsi de construire une politique d'intégration sociale pour les seniors, à moyen et long termes, en conformité avec les besoins et les intérêts réels identifiés. Dans sa séance du 8 février 2012, la Municipalité décida à cet effet le lancement de ce diagnostic communautaire, en priorité dans le quartier de Pully-Nord.

Au vu des résultats positifs de la phase de "Diagnostic communautaire" et de la forte implication des acteurs concernés par ce projet, la Municipalité résolut, en 2013, de poursuivre le processus communautaire par le développement effectif d'un "quartier solidaire" dans le quartier de Pully-Nord, toujours en collaboration avec Pro Senectute Vaud.

3.2. Processus de création

Ce diagnostic communautaire a été réalisé à Pully Nord sur une durée d'une année, du mois de mars 2012 à février 2013. Son objectif était de poser un état des lieux de la qualité de vie des habitants de plus de 55 ans (35% de la population pulliérane).

La méthode a consisté à récolter des données, tout en créant un cadre dans lequel habitants, professionnels et partenaires institutionnels sont appelés à être acteurs du processus.

Initiée par la Municipalité au travers de sa Direction de la jeunesse et des affaires sociales, elle a été organisée avec la collaboration de plusieurs institutions locales (le CMS de Pully, l'EMS Pré-Pariset, l'EMS Le Home, la Fondation Nos Pénates, Transport Handicap Vaud, Transport mobilité réduite, le Service bénévole de Lutry, Belmont, Pully et Paudex, Les Cartons du cœur, Le Club des aînés de Pully-Paudex, le service Présence et solidarité de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, la Fondation Pro-XY, l'Entraide Seniors Pulliérans et la Fondation La Rambarde). Ces partenaires ont ainsi créé un groupe "ressources" qui collabora activement à la réalisation du diagnostic.

Un second collectif, le groupe "habitants", a permis aux personnes vivant à Pully Nord et qui le souhaitent, de s'investir activement dans le diagnostic. Au total, 165 personnes ont été rencontrées lors d'entretiens individuels approfondis, parmi lesquelles 143 habitants, 5 résidents d'EMS et 17 bénévoles ou professionnels déjà actifs auprès des seniors de Pully Nord.

Les deux groupes "ressources" et "habitants" se sont fortement investis dans chacune des étapes du diagnostic. Un premier forum a permis aux quelque 120 acteurs d'étoffer et de valider les résultats du diagnostic par le biais d'ateliers de discussion.

3.3. Problématiques révélées

Cette année de diagnostic a ainsi créé les conditions cadre pour identifier, vivifier et créer des liens sociaux entre les aînés et les acteurs sociaux de Pully Nord. Elle a aussi permis de produire un état des lieux détaillé sur la qualité de vie des aînés de Pully Nord, et mit en évidence un certain nombre de problématiques et de besoins autour des quatre thématiques identifiées suivantes :

3.3.1. Environnement et identité

Bien que Pully Nord soit un endroit calme, près de la nature, où il fait bon vivre, cette thématique a révélé les problématiques suivantes :

- Les habitants sont inquiets face au développement des logements de luxe et à ses conséquences : densification, changement de population et augmentation des loyers, alors qu'il manque des logements à loyer accessible.
- L'identité de Pully Nord est ressentie comme floue, constituée de plusieurs « sous-quartiers », eux-mêmes mal identifiés.
- Le sentiment d'appartenance à leur quartier dépend du nombre et de l'intensité des relations personnelles que les habitants y cultivent.
- Le sentiment d'appartenance à la commune est fort, mais de nombreux habitants estiment que Pully Nord est moins bien loti que le reste de la ville.

3.3.2. Sécurité, information et santé

Cette thématique a les aspects suivants :

- Une grande insécurité est vécue en raison de la fréquence de cambriolages.
- Globalement, les habitants sont satisfaits des prestations liées à leur santé.
- La grande majorité des habitants souhaite vieillir dans leur domicile.
- La construction d'appartements adaptés/protégés est plébiscitée.
- Le manque de support d'informations est souvent mentionné.
- Une partie des habitants utilisent les nouvelles technologies (Internet et téléphonie mobile).

3.3.3. Liens sociaux et activités

L'analyse de cette thématique a révélé les problèmes suivants :

- La moitié des habitants de Pully Nord estime que les liens sociaux y sont restreints.
- Isolement et solitude sont vécus par de nombreux habitants.
- Cet isolement et le sentiment de solitude peuvent être aggravés par plusieurs facteurs, notamment la limitation de la mobilité et l'inadaptation du logement.

Réponse au postulat de Mme Nicolette Panizzon

- Manque d'occasions et de lieux de rencontre.
- Les liens avec les jeunes et les expatriés habitant dans le quartier sont rares.

3.3.4. Mobilité et services

La thématique de la mobilité, notamment en raison de la forte déclinaison du terrain, a dégagé les problèmes suivants :

- Seuls la voiture et les transports publics sont mentionnés comme moyens de transport utilisés, lorsqu'il s'agit de sortir du quartier.
- Les déplacements à l'intérieur du quartier se font surtout à pied et ne sont pas aisés.
- Des transports publics plus efficaces et reliant Pully Village sont souhaités, notamment pour la ligne n°48.
- Certaines zones ne sont pas desservies par les transports publics.
- Le quai de la gare de Pully Nord et le bus n°7 ne sont pas adaptés à la mobilité réduite des seniors.
- Le manque de lieux conviviaux et ouverts toute la journée.
- Le manque de commerces de proximité.

3.4. Objectifs atteints

A l'issue du diagnostic, on put estimer que le travail accompli par les partenaires impliqués, l'équipe de projet et les habitants, avait permis de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du diagnostic communautaire, à savoir :

- Produire de manière co-construite une étude sur la qualité de vie des aînés vivant à Pully-Nord, afin de faire émerger des thématiques et des pistes d'action future.
- Identifier, vivifier et créer des liens sociaux entre les aînés et les acteurs sociaux de la Ville de Pully. Augmenter ainsi les ressources et initiatives locales en faveur d'actions sociales ultérieures.
- Améliorer la qualité de vie des aînés habitant le nord de Pully en particulier, voire la Ville en général.
- Créer des synergies entre tous les acteurs du processus, destinées à s'enraciner et se pérenniser au sein du groupe "ressources" du projet.
- Renforcer les liens intergénérationnels et interculturels.
- Mettre en évidence les différentes thématiques propres aux quartiers, qui permettra de nourrir les réflexions sur les prestations actuellement offertes par les associations institutionnelles et politiques qui collaborent au projet.
- Diffuser une information importante et renforcer la compréhension des missions de tous les partenaires.
- Assurer une assistance de proximité par la police dans les quartiers.

3.5. Contribution du Quartier solidaire à la réponse au postulat

A l'issue de l'ultime phase du processus « Quartier solidaire », l'autonomisation, on peut estimer que le travail accompli a effectivement permis de répondre à une partie des objectifs globalement inventoriés dans le postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon, soit :

Réponse au postulat de Mme Nicolette Panizzon

- De nombreuses institutions locales ont été intégrées dans la démarche, et des synergies ont pu être mises en place.
- Les habitants impliqués collaborent étroitement avec la Ville de Pully et avec plusieurs associations.
- Les habitants ont pu mettre sur pied une quinzaine d'activités régulières qui touchent globalement environ 300 personnes par année.
- Les seniors mobilisés dans le quartier sont devenus des interlocuteurs de la Commune dans le cadre de projets communaux. Ils peuvent donner un avis représentatif de la population des aînés de Pully-Nord. Ils ont également permis à la Commune de mieux percevoir les besoins de ses habitants.
- Ces activités et actions ont eu un impact considérable sur les liens sociaux dans le quartier. Ces liens ont bien évidemment un impact positif sur le bien-être et la santé des seniors. Ils facilitent la transmission d'informations et permettent de nombreuses initiatives d'entraide informelle et spontanée.
- Les habitants ont su répondre eux-mêmes à l'un des besoins les plus pressants dans le quartier, celui d'une information pratique, de proximité, régulière et de qualité.
- Vu les résultats du projet de "quartier solidaire" de Pully-Nord et les besoins et attentes identifiés de la population, une analyse préliminaire visant à déterminer l'opportunité et la faisabilité d'une opération "Quartier solidaire" à Pully-Sud, a été commandée par la Municipalité. Cette dernière aura à se déterminer prochainement quant à cette nouvelle opération.

4. Prestations communales

Outre les mesures issues de la création et du fonctionnement du Quartier solidaire de Pully Nord, dont le rétablissement de la ligne de bus TL 48, la commune offre les prestations sociales suivantes, lesquelles sont à la portée des seniors dans la mesure où, comme d'autres personnes moins âgées, ils remplissent les conditions qui leur sont liées :

- 4.1 Appartements adaptés du Foyer du Pré de la Tour :** La Ville de Pully est propriétaire de 14 appartements adaptés situés dans le Foyer du Pré de la Tour. Ils sont réservés aux personnes à mobilité réduite ainsi que domiciliées à Pully depuis 2 ans minimum ou employées au sein de la Ville de Pully.
- 4.2 Projet de construction d'habitations aux Boverattes :** Ce projet prévoit des appartements adaptés à l'intention de locataires à mobilité réduite.
- 4.3 Aide complémentaire communale à l'AVS et à l'AI :** Elle est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire communal depuis 3 ans sans interruption, au bénéfice des prestations de l'AVS ou de l'AI et des prestations complémentaires qui en découlent. Un montant de CHF 80.00 ou CHF 110.00 peut être alloué mensuellement, à titre d'aide au logement, sur la base d'une analyse de la situation financière. Chaque année, une nouvelle évaluation est effectuée.
- 4.4 Aide communale directe :** La DJAS peut porter assistance à des personnes se trouvant momentanément en difficulté financière conséquente. Cette aide est conditionnée au remboursement du montant alloué, pour tout ou partie.
- 4.5 Transports de personnes à mobilité réduite :** Peuvent bénéficier d'un transport subventionné uniquement pour des courses « loisirs », à hauteur de 96 cours par année au maximum, les personnes qui, en raison d'une mobilité réduite attestée par l'Organisme médico-social vaudois (Centre médico-social du secteur de Pully, Paudex et Belmont), ne peuvent recourir aux transports en commun.

Réponse au postulat de Mme Nicolette Panizzon

Seules sont concernées les personnes inscrites à l'Office de la population de Pully au moment du transport et résidant à leur domicile pullièran (domicile principal). Les personnes dont le domicile est un établissement médico-social ne peuvent pas bénéficier d'un tel transport.

- 4.6 **Subvention pour l'achat d'abonnement TL :** Elle est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire communal et au bénéfice des prestations de l'AVS ou de l'AI et des prestations complémentaires qui en découlent. Un montant de CHF 7.00 par mois d'abonnement est remboursé, soit au maximum par année CHF 84.00.
- 4.7 **Résidents des EMS :** La Ville de Pully vient ponctuellement en aides financières aux résidents des EMS.
- 4.8 **Autres soutiens :** La Ville de Pully octroie des subventions à diverses œuvres à caractère caritatif et social en faveur des seniors.

5. Conclusion

La Municipalité constate que, notamment dans la mesure où elles ont déjà dépassé le stade de la réflexion et des intentions antérieures de la Municipalité et déjà mis en œuvre la plupart des propositions ou suggestions de Mme la Conseillère communale Panizzon, les actions et perspectives décrites dans le présent rapport répondent à son postulat, soit qu'elles répondent à la nécessité de prendre des mesures ou d'en prévoir encore, notamment par l'intégration du « réflexe senior » dans ses projets.

Ces actions s'inscrivent en outre dans le cadre du programme de législature 2011-2016 de la Municipalité selon les objectifs O-06 "Favoriser les rencontres au sein de la population de Pully", O-07 "Mettre en œuvre une politique sociale en faveur des seniors" et la mesure M-07, "Promouvoir des animations et une vie festive favorisant l'adhésion à l'identité locale".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 18 novembre 2015